

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID: 091-219102860-20241007-DEL\_2024\_109-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE GRIGNY

DEL 2024 109

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

## Séance du lundi 07 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Philippe RIO, Maire.

Date de convocation: 1 octobre 2024

## Nombre de membres :

- En exercice : 35 - Présents : 23 - Votants : 30

#### Présents:

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Pascal TROADEC - Claire TAWAB KEBAY - Ganesh DJEARAMIN - Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILIHI - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Seynabou Léonie DIARRA - Imène KEDDOU - Sara GHENAIM - Anaïs KOSE - Kouider OUKBI - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Fatouma SYLLA - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

## Excusés Représentés:

Fatima OGBI représentée par Imène KEDDOU - Fatima MAHFOUD représentée par Ali Mohamed ABOUDOU - Philippe LOUISON représenté par Lamine CAMARA - Jacky BORTOLI représenté par Philippe RIO - Michèle AUBRY représentée par Claire TAWAB KEBAY - Rose-Marie THUILOT représentée par Yveline LE BRIAND - Laetitia JACQUEMIN représentée par Ganesh DJEARAMIN

#### Absents .

Youssef BOUKANTAR - Ngandu NTUMBA ép KENYA - Sylvie GIBERT - Cheick Oumar N'DIAYE - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL\_2024\_109 : « Adhésion à l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales »

# Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la collectivité utilise au quotidien des logiciels libres pour faciliter ses missions de service publique (S2Low, CHORUS/PES, DIRECTMAIRIE....).

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

Considérant l'opportunité pour la commune de pouvoir b ID: 091-219102860-20241007-DEL l'ingénierie de l'association ADULLACT

Considérant les conditions d'adhésion de la Commune de Grigny à l'association ADULLACT, représentée par son Président, François ELIE, sise 5 rue du plan du palais à MONTPELLIER (34000),

Considérant l'avis de la commission Ressources réunie le 02 octobre 2024,

Délibère, et décide,

**D'adhérer** à l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales- ADULLACT, sise 5 rue du Plan du Palais à MONTPELLIER (34000),

De préciser que cette adhésion, pour un montant global et forfaitaire de 2 500,00 € HT, soit 3 000,00 € TTC, entre en vigueur à compter de la publication de la présente délibération,

D'autoriser Monsieur le Maire a procédé à la signature du formulaire d'adhésion et au renouvellement de cette adhésion,

De dire que le montant de l'adhésion sera imputé sur le budget de la Ville.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

tablie le : 16 OCT. 2024

Philippe RIO

#### Vote à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification